



Agression par un des responsables de l'entreprise

Par **FREDE 72**, le **24/12/2009** à **02:04**

Bonjour,Voilà le probleme : mon papa a travaillé pour une agence d'animation (faire le Père Noël). Il s'est déplacé à plus de 200 km de son domicile. Il y avait une mauvaise ambiance avec le responsable. Ce responsable a demandé à mon papa de nettoyer ses dégâts mais ce n'était pas à mon papa de faire ce nettoyage puisque ce n'est pas lui qui a fait ces saletés. De ce fait, le responsable, pas content du tout, a agressé physiquement mon père. Mon père a voulu porter plainte, après passage à l'hôpital, et le commissariat a refusé de prendre sa plainte en répondant qu'il fallait qu'il porte plainte, mais à son lieu de domicile. Est-ce normal ? Quel recours a-t-il ? Merci pour vos réponses, cordialement..

Par **Wolfy**, le **26/12/2009** à **16:22**

C'est tout simplement des policiers qui refusent de travailler. Non, ce n'est pas normal et illogique. Exemple: Si vous partez en vacances 1 mois et que vous vous faites agresser le premier jour de votre séjour, vous n'allez pas attendre de rentrer chez vous pour porter plainte 1 mois après les faits ?